

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 mai 2020

OBJET :

Détermination du nombre d'adjoints

Rapporteur : LE MAIRE

Délibération n°5

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapporteur informe qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de son effectif légal, soit un maximum de 8 adjoints.

Afin de pouvoir procéder à l'élection des adjoints, il est proposé au Conseil municipal de déterminer leur nombre, étant précisé que le dernier mandat comportait 8 adjoints.

PROPOSITION

Il est proposé de désigner 8 adjoints.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 5 abstentions (M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, MM. KATZ, CHEVARDE et RIFF) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 28 mai 2020.

Extrait conforme

Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	29
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	19 mai 2020
- Convocation distribuée le :	19 mai 2020
- Affichage du compte-rendu le :	29 mai 2020
- Affichage du procès-verbal le :	12 juin 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME Claire MALARY

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire